



**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2024-230**

**RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de ce qui suit :

QUE le conseil municipal lors de la séance régulière du 2 décembre 2024 ait adopté le Règlement numéro 2024-230 Règlement a pour objectif de régler la bonne conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances.

QU'il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné au 1461, rue principale, Saint-Rémi-de-Tingwick aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 9^e jour de décembre 2024.

Julie Paris
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, résidente à Warwick, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut ;

En affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 9^e jour de décembre 2024.

Julie Paris
Directrice générale et greffière-trésorière